



Gestion des Services Eau Potable et Assainissement de la CACP





SOMMAIRE

- **Chiffres**
- **Historique**
- **Délégation de service public de l'eau - Contrat**
- **Tarifs**
- **Factures**
- **Questions**
- **Commissions consultatives**
- **Tableau d'évolution du prix de l'eau à Cergy-Pontoise**





CHIFFRES

Le **coût annuel** de l'eau et de l'assainissement des eaux usées en 2009 représente environ **38 M€** à l'échelle des 12 communes de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

Ce pactole payé par les 190 000 habitants de l'agglomération se répartit comme suit :





Chiffres

- **1. Collectivités et organismes publics : 17,5 M€, soit 46% :**
- Régie de l'eau de la CACP : 1,5 M€.
- Régie d'assainissement des eaux usées de la CACP : 3,1 M€.
- SIARP, responsable de la collecte des eaux usées : 4,9 M€.
- Agence de l'Eau et Voies Navigables de France : 8 M€.



- **2. Sociétés privées délégataires : 20,5 M€, soit 54% :**
 - Société CYO, délégataire du service de l'eau : 14,3 M€.
 - Société CPA, délégataire du traitement des eaux usées : 5,7 M€
 - Société Fayolle, délégataire du SIARP à Pontoise : 0,5 M€

HISTORIQUE

- Reprise de la **compétence eau potable** par la CACP en 2004.
- (Transformation du Syndicat d'Agglomération Nouvelle en Communauté d'Agglomération)
- **Gestion de ce service public par 9 entités différentes.** (syndicats et communes)
- Chaque commune ou syndicat avait son contrat. (8 contrats avec SFDE, et 1 avec SEFO)
- **disparité des services** rendus aux usagers,
- **disparité du prix** du mètre cube d'eau consommé (9 prix différents)
- **choix des élus de la CACP en 2006 de déléguer à nouveau le service public de l'eau mais en un contrat unique et harmonisé.**
- **mais pas de service unifié pour l'assainissement.**





DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le contrat

- RAPPEL

- Une délégation de service public est « un contrat par lequel une personne morale de droit public (par exemple une Commune) confie la gestion d'un service public, dont elle a la responsabilité, à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La CACP retient l'entreprise VEOLIA qui crée une société dédiée CYO pour la gestion du contrat de DSP pour **18 années à compter du 1er janvier 2009.**

Principaux objectifs :

- **harmoniser** la gestion et les tarifs dans un **contrat unique** (Processus de consultation des entreprises lancé en 2007, pour une mise en application au 1er janvier 2009)
- un programme d'investissements pour travaux neufs (17 M€) et d'entretien et de renouvellement (30 M€)
- remplacement de tous les équipements en plomb,
- installation du télé-relevé sur chaque compteur permettant une facturation sur la consommation réelle)

AGLEAU
Agence Générale des EAUs



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

- stratégie d'approvisionnement en eau privilégiant les ressources propres à la CACP et visant à sécuriser la distribution de l'eau potable.
- mise en place d'un site internet pour l'information du public, "cyodirect.fr"
- aide de 50 000€/an pour les abonnés en difficultés financières.

AGLEAU
Agence Générale de l'EAU





TARIFS

- **3 parts** sont à distinguer :

- La part **eau** (approvisionnement et distribution eau potable),
- La part **assainissement** (collecte des eaux usées, transport et traitement),
- La part **organismes publics** (Agence de l'Eau, Voies Navigables de France).





TARIFS

● PART EAU

- La mise en place d'une gestion unifiée de l'eau potable sur les 12 communes de la CACP a conduit à une **tarification unique** ou presque.
- Il y a encore 2 lignes sur les factures :
 - la fourniture d'eau potable payée à CYO, le délégataire,
 - la part communautaire versée à la CACP pour le service de l'eau.
- En fonction des communes et des typologies d'utilisateurs (« petits ou grands consommateurs »), **l'impact de la nouvelle tarification n'est pas la même pour tous les abonnés.**





TARIFS

- Par souci de préservation des ressources en eau et afin de sensibiliser les consommateurs aux économies d'eau, le contrat prévoit 24 tranches, les premières d'un montant progressif pour la part fixe (les abonnements) et un prix unique pour le m³ consommé.
- **Une différence de tarification existe donc sur la part EAU ou le délégataire distingue un abonnement (par tranche de consommation) et la consommation réelle.**
- **L'abonnement est payable trimestriellement et par avance, la consommation à terme échu.**





TARIFS

- Au total, parce que le coût de l'abonnement a augmenté, le nouveau contrat a entraîné :
 - des hausses sensibles pour les ménages consommant plus de 150m³/an (cas de la Ville Nouvelle),
 - ou des baisses moindres que celles annoncées ailleurs (cas des communes plus anciennes où les prix étaient plus élevés avant l'harmonisation tarifaire)

TARIFS

Exemple de Pontoise

- pour les particuliers (moins de 150 m³/an), l'abonnement est passé à 30€ (15€ auparavant) et progressé de 15€ par tranches de 30 m³ au-delà de 150 m³.
- **Le prix du m³ consommé a baissé de 1,34 à 1,02048 €/m³ en janvier 2009 avec l'harmonisation. La part CACP, malgré les investissements, est restée la même à 0,1315€/m³ d'eau consommé en janvier 2009 avant de baisser à 0,07€/m³ en juillet 2009.**
- Finalement, le coût de la consommation d'eau (1ère tranche) a donc **baissé en moyenne de 12% sur Pontoise et non de 16% comme annoncé**, ce taux de baisse reposant sur des bases erronées, car non homogènes.
- En montant dans les tranches, la baisse se transforme en une hausse sensible.

AGLEAU
Agence Générale de l'EAU



TARIFS

- La comparaison des prix moyens de l'eau entre l'ancien et le nouveau contrat a été effectuée sur la base d'une facture annuelle de 120 m³ (conso. de référence = « petit consommateur » **moyenne de consommation annuelle d'un foyer de 3 personnes**, Source : OIEau - Office International de l'Eau)
- Cette comparaison correspond effectivement à une **baisse de 12.36%** sur le prix de l'eau potable à Pontoise en janvier 2009.

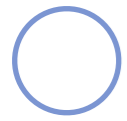


Contrat CYO- Année 2009 :

questions et observations.

- Dégradation du ratio d'exploitation du réseau (fuites) : 83,9% en 2009 contre 87,4% en 2007. Le taux de 2009 est inférieur au seuil contractuel. A quoi ont servi les provisions des années passées si les investissements n'ont pas été faits ?
- Les volumes d'eau vendus (10 410 000 m³) sont inférieurs à la référence contractuelle (10 600 000 m³). Cet écart a-t-il été compensé par une hausse du prix du m³ en 2010 ?
- Le compte rendu financier est contradictoire : bénéfice du compte annuel (CARE) et perte importante du compte de résultat. Aucune explication et une présentation différente des comptes prévisionnels du contrat. Résultat : impossible pour les élus de savoir si CYO fait de la philanthropie ou des bénéfices cachés.





TARIFS

● **Part Assainissement**

○ **Trois redevances :**

- la redevance transport et collecte CACP qui gère 38 kms de réseaux (et 13 postes),
- la redevance collecte SIARP qui gère environ 600 kms de réseaux (70 stations de relevage et nombre d'ouvrages divers),
- la redevance épuration Cergy Pontoise Assainissement (VEOLIA), société concessionnaire de la CACP pour le traitement des eaux usées, selon un contrat de 30 ans à partir de 1992.





TARIFS

- **Hausse globale de l'assainissement** depuis janvier 2009, malgré la baisse de la redevance CACP qui a peu investi. (0,30 à 0,26 euro/m³ en juillet 2009) :
- **augmentation de la redevance SIARP de 3,30% en 2009 et de 10% en 2010** (tarif 2010 : 0,4675€/m³ contre 0,4113 en 2008), correspondant à une hausse de 7€ par foyer pour l'année, pour une consommation moyenne de 120m³) liée notamment aux travaux exceptionnels de mise en conformité des réseaux (construction de deux bassins enterrés de stockage-restitution à Pontoise) et à la diminution des subventions (aucun versement du CG95 depuis deux ans),





TARIFS

- **augmentation de la redevance épuration de CPA** (0,38€/m³ en décembre 2008/ 0,5259€/m³ en juillet 2010) liée, quant à elle, aux travaux d'extension et de mise aux normes de la station d'épuration de Neuville.
- A noter que **cette redevance épuration mise en place par la CACP doit doubler d'ici 2012**, année de mise en service de la nouvelle station.
Cette redevance a déjà augmenté de 38% **depuis 2008**, quand celle du SIARP augmentait de 13,5% dans la même période.



Questions :

- Quel est réellement le coût du programme de rénovation de la station de Neuville et de la part à financer, après déduction des subventions?
- Quel sera le montant des surplus de recettes (valeur 2008) induits par les hausses exceptionnelles destinées à financer cette part entre 2008 et 2041 (période d'amortissement)?

TARIFS

Part Organisme Publics et Taxes (1/2)

Agence de l'eau :

- redevance préservation de la ressource en eau : 0,097€/m³ H.T.

- redevance lutte contre la pollution : 0,383€/m³ H.T.

- fonds de modernisation des réseaux : 0,288€/m³ H.T.

A noter :

- prix stabilisés depuis 2009,

- mais tarif de la tranche la plus élevée pour la redevance pollution en 2009 correspondant au classement en zone 3 (secteurs les plus pollués du bassin versant Seine-Normandie).

La CACP est pénalisée pour le rejet de 300 000m³ d'eaux usées dans l'Oise après un simple pré-traitement). Ce chiffre serait ramené à 50 000m³ après travaux.





TARIFS

- **Part Organisme Publics et Taxes (2/2)**
 - **Voies Navigables de France** : redevance stable de 0,0042€/m³ H.T.
 - **TVA** : 5,5% (ne s'applique pas aux redevances SIARP ET CACP Assainissement)



FACTURES

- **Quelques observations et propositions d'améliorations.**

- Pour ne plus mettre l'abonné devant le fait accompli.

- Expliciter les variations importantes de certains postes.

- Exemple: hausse de 23% du traitement des eaux usées en 2009, hausse de 10% de la redevance SIARP au 15 février 2010.

- Au minimum, la facture devrait comporter une explication sommaire avec renvoi vers un site pour de plus amples précisions sur les raisons de ces hausses.



FACTURES

- Pour ne plus piéger l'abonné par le court délai de paiement.
- La pénalité de 12 € pour paiement hors délai de la facture est mentionnée en caractères minuscules au verso. Comme le délai de paiement est réduit à compter de la réception de la facture, il serait plus judicieux que la mention de cette pénalité figure en gros caractères au verso à la suite de la ligne « à régler avant le ... ».

FACTURES

- Pour un accès sans frais à l'information rapide et complète.
- Rien sur les factures et un numéro d'appel de CYO en 08 payant avec un délai d'attente souvent très long, voire interminable.
- Les sites internet ou la communication des acteurs de l'eau et de l'assainissement devraient être actualisés en temps réel et donner une information sur divers sujets, tels que les travaux, le coût des programmes, les résultats complets des analyses de l'eau, les motifs des variations tarifaires, le jeu des formules de révision.

FACTURES

- Corriger les inégalités liées à la date de facturation.
 - Suivant le lieu de consommation la facture n'arrive pas au même moment et le prix ne change pas au départ de la même période pour tous.
- Le fait a déjà été signalé pour le SIARP.
CYO a reconnu son oubli et a procédé à un rappel.(3ème trim. 2010)
- Selon le lieu, les m3 d'eau consommée sont facturés avant l'échéance du trimestre et donc sur estimation, or les correctifs de consommation sur les factures suivantes ne tiennent jamais compte des dates réelles de changement de tarif.



FACTURES

- Cette pratique est contraire au contrat de délégation et au règlement du service, entrés en application le 1er janvier 2009, soit le premier jour d'un trimestre civil qui indiquent que la facturation est trimestrielle et que l'abonnement est payable d'avance et les m3 consommés à terme échu.

FACTURES

- Les factures trimestrielles sont réglées au « Centre des Paiements – TSA 50 108 » de Créteil qui les adresse aux usagers.
- Elles incluent la consommation d'eau mais aussi les diverses taxes et redevances.
- Le rapport 2009 du délégataire n'indique pas s'il s'agit d'une entreprise indépendante de CYO, et quel est le coût de cette prestation.



LES QUESTIONS

- **La CACP gère en régie la partie non privatisée des services de l'eau et des eaux usées et vote un budget.**

Or, le rapport 2009 n'explique pas (comme en 2008) les distorsions prévisions/réalisations des recettes et dépenses (excédents importants).

La légitimité du niveau des redevances votées nécessaire à l'équilibre budgétaire n'est pas établie...





LES QUESTIONS

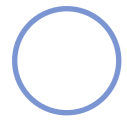
- **Quid, en effet, des principes d'équilibre et d'annualité d'un budget public?**
- Quelle est la sincérité de ces budgets présentés aux Elus de la CACP et votés par eux ?



LES QUESTIONS

- Les communes du SIARP, hors CACP, semblent ne pas payer la redevance de 0,26€/m³ pour l'acheminement des eaux usées par le réseau SIARP sur la station de Neuville :
- Quelle est la raison de cette exonération ?





LES QUESTIONS

- Certains puisent directement l'eau dans la nappe phréatique : centre commercial des Trois Fontaines, Ecole Saint Martin, certaines entreprises de la ZI de Saint Ouen l'Aumône...
- Comment est calculée la redevance pour le transport de leurs eaux usées à la Station de Neuville puisque leur compteur n'indique pas l'eau puisée directement ?



DONNER AUX ELUS LES MOYENS D'ASSURER LEUR MISSION

- Rien que sur Régie et SIARP les présentations de documents ne sont pas présentés de la même façon, ce qui défie l'analyse rapide et ne permet pas d'éclairer le choix.
- **Proposition pour aider à la décision et aux choix des élus :**
...

COMMISSIONS CONSULTATIVES

- exiger une présentation cohérente et sur le même canevas pour les Régies, le SIARP et les délégataires.
- **COMMISSIONS CONSULTATIVES**
- « Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale » (Code des collectivités territoriales - Article L2141-1).

COMMISSIONS CONSULTATIVES

● **Commissions Consultatives des Services Publics Locaux**

- Les **Commissions Consultatives des Services Publics Locaux**, créées par la loi de 1992 relative à la démocratie de proximité ont été relancées par la loi du 27 février 2002.
- Ces Commissions ont pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.
- Les membres sont désignés par le président de la CACP.





COMMISSIONS CONSULTATIVES

- **Observatoire de l'eau**
 - Les membres désignés par le président de la CACP.
 - Pas d'obligation légale.
 - Idem CCSPL rôle consultatif.



AGLEAU

Alerte Generale sur l'EAU

agleau@gmail.com
http://agleau.fr



● **ROLE DE L'ASSOCIATION**

- L'association AGLEAU se donne pour but d'examiner l'état de l'approvisionnement, de la distribution, mais aussi de l'assainissement des eaux de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Elle se donne pour mission d'alerter, d'informer, de mobiliser, de défendre les intérêts des abonnés au réseau de distribution d'eau, afin de progresser vers un véritable service public de l'eau, qui soit de moins en moins délégué et de plus en plus placé sous la responsabilité, non commerciale, des élus et des usagers étroitement associés.

AGLEAU

Alerte Generale sur l'EAU



Tableau d'évolution du prix de l'eau à Cergy-Pontoise

● Visible sur le site internet de l'association :

<http://agleadu.fr>

The screenshot shows the AGLEAU website interface. At the top, there is a navigation menu with links: ACCUEIL, À PROPOS, ADHERENTS, ADHÉREZ OU SOUTENEZ AGLEAU, LETTRES D'AGLEAU. The main header features the AGLEAU logo and the text "AGLEAU (Alerte Generale sur l'EAU) association de l'agglomération de Cergy-Pontoise". Below the header, there are several sections:

- Welcome Admin**: A sidebar menu with options like "Tableau de bord", "profil", "reconnaitre", "Mes factures", "que nous payons", "Tout y est : [Prix de l'eau]".
- Articles récents**: A list of recent articles with titles like "Eau Ile de France : un beau logo !", "Veolia financée par la Banque Mondiale pour privatiser l'eau dans les pays de l'est européen", and "Ich bin ein Berliner".
- Archives**: A list of articles by month and year, including "décembre 2010 (1)", "novembre 2010 (5)", "octobre 2010 (3)", "septembre 2010 (3)", "août 2010 (2)", "juillet 2010 (1)", and "juin 2010 (2)".
- Tarifs de l'eau : essayons d'y voir clair...!**: The main article, titled "Evolution des factures d'eau à Cergy Pontoise". It discusses the DSP with CYO and the implementation of a unique price grid (CYO) on January 1, 2009. A table is visible with a red overlay that says "Cliquez sur le tableau pour le télécharger".
- Prochaine réunion AGLEAU, le 7 décembre**: A notice about an upcoming meeting.
- Catégories**: A list of categories such as "Analyse de factures d'eau", "Courdimanche", "Pontoise", "Articles", "Revue de presse", "Bulletins, affiches, tracts, etc", "Courriers", "Documents Archives", "Contrats", "Expression publique", and "Non classé".
- cliquez sur un mot clé**: A list of keywords including "A CONTRE COURANT", "Alternative FM", "Assainissement", "Cergy-Pontoise cyo", and "AGLEAU".

